

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 décembre 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 décembre 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note verbale datée du 24 octobre 2009, adressée à l'ambassade de Suisse à Téhéran (Section des intérêts des États-Unis d'Amérique) par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, concernant l'attaque illicite menée par la marine américaine dans le golfe Persique contre un bateau de pêche iranien, qui a entraîné le naufrage du bateau (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khazae**



**Annexe à la lettre datée du 2 décembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de Suisse (Section des intérêts des États-Unis d'Amérique) et a l'honneur de lui transmettre ce qui suit.

D'après les informations communiquées par les autorités compétentes de la République islamique d'Iran le 23 Shahrivar 1388 (15 septembre 2009), deux navires américains dotés d'un équipage d'environ 20 personnes ont attaqué un bateau de pêche battant pavillon iranien. L'attaque s'est produite dans la zone économique exclusive de la République islamique d'Iran (coordonnées : 27° 16' de latitude N et 51° 36' de longitude E). Après avoir illégalement fouillé le bateau et pris les empreintes digitales des pêcheurs iraniens, les membres de l'équipage des navires américains ont tiré sur le réservoir du bateau de pêche, lequel a pris feu et coulé. Les membres de l'équipage qui étaient à bord des navires américains appartenaient au destroyer USS John Paul Jones (DDG 53).

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran proteste vivement contre cet acte illicite des forces américaines et demande une explication sur les raisons qui ont motivé cet acte, ainsi que le versement d'une indemnisation pour dédommager le propriétaire du bateau de pêche iranien. Le Gouvernement des États-Unis est clairement responsable de toute menace contre la sécurité dans le golfe Persique et de toute perturbation ayant une incidence sur la sécurité de la navigation maritime, qui découleraient de ces actes illicites.